

Animation et Permanence Administrative

Les animations

Les animations sont des temps proposés gratuitement aux enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte (assistante maternelle, parent, grand-parent, ...). Elles se déroulent dans chacune des communes couvertes par le relais : vous pouvez donc vous rendre dans celle qui se tient dans votre commune mais aussi si vous le désirez, vous rendre dans une autre commune.

Les animations ont pour but de contribuer à l'éveil de l'enfant. Elles sont variées et peuvent prendre la forme d'une activité manuelle, de motricité fine, d'activité autour du livre,

Les animations se déroulent environ une fois tous les 2 mois de **8h45 à 10h** (voir planning derrière ainsi que les lieux où elles se tiennent)

Compte tenu du contexte sanitaire mais aussi pour préparer convenablement ce temps, il est souhaitable de s'inscrire (téléphone ou mail).

La permanence administrative

Une permanence administrative se tient juste après l'animation soit de **10h15 à 11h15**.

La permanence administrative s'adresse à tout le monde : aux assistants maternels, aux personnes qui envisagent de devenir assistant maternel, aux futurs parents mais aussi aux parents-employeurs.

Au cours de cette permanence, vous pouvez venir poser vos questions sur le contrat, la convention collective, PAJEMPLOI ou pour bénéficier d'une aide pour remplir le contrat...il s'agit du même service que celui proposait au bureau du relais mais à côté de chez vous ! Les mêmes règles s'appliquent lors des permanences administratives qu'au bureau : il est souhaitable d'avoir un rendez-vous et de respecter les mesures sanitaires en vigueur !

Tout comme les animations, vous pouvez venir sur une permanence administrative en dehors de votre commune !